ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mali

Question écrite n° 18914

Texte de la question

M. Avi Assouly interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la stratégie de la France vis-à-vis des touaregs du MNLA ? Il demande si nous allons négocier avec eux une partition du Mali en échange de leur expertise du terrain et d'une aide militaire pour détruire le Mujao, Ansar Edine ou encore Aqmi.

Texte de la réponse

La France est intervenue en urgence à la demande des autorités maliennes pour faire face à l'avancée des terroristes. Son action se place dans une logique d'assistance aux forces armées maliennes (FAM) ainsi qu'au déploiement de la force internationale de soutien au Mali (MISMA), dont les premiers éléments sont actuellement sur le territoire malien. L'objectif de la France est d'aider les forces maliennes à recouvrer l'intégrité territoriale du Mali et à lutter contre le terrorisme. Une partition du territoire malien irait à l'encontre des règles du droit international et des principes au nom desquels la France est intervenue au Mali. Le MNLA, s'il renonce à l'indépendance et à la lutte armée, a vocation à participer au dialogue politique inter-malien prévu par la feuille de route adoptée le 29 janvier, comme l'a affirmé le président Dioncounda Traoré. Le processus devra réunir les autorités ainsi que les représentants de toutes les composantes de la société malienne, et notamment ceux des communautés du Nord-Mali. Il devrait aborder tous les sujets, y compris les besoins des populations et la poursuite du processus de décentralisation.

Données clés

Auteur : M. Avi Assouly
Circonscription : Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18914
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2013, page 1683
Réponse publiée au JO le : 19 mars 2013, page 3042